

INFO → **ÉNERGIE**
en BRETAGNE



les Infos

La lettre trimestrielle des Espaces **INFO** → **ÉNERGIE** en Bretagne

Membre du réseau rénovation info service



Votre conseiller répond à vos questions sur l'énergie dans l'habitat au 0805 203 205¹ entre 13h30 et 17h30

¹. appel gratuit depuis un poste fixe

Attention aux démarchages !

Après les installations de panneaux photovoltaïques ou de petites éoliennes, les travaux d'isolation thermique sont maintenant touchés par des méthodes commerciales peu scrupuleuses !

Une vigilance particulière doit être portée dans le cas de démarchage (téléphonique ou à domicile), notamment lorsque l'entreprise annonce un « autofinancement » du projet. En effet, certains installateurs annoncent un coût final quasi-nul (le financement étant assuré par les aides financières et les économies d'énergies attendues). La plupart du temps, une épaisseur insuffisante d'isolation est mise en place. Les économies réalisées sont donc nettement inférieures aux prévisions et la mauvaise performance de l'isolation ne permet pas d'obtenir les aides financières annoncées. Finalement le remboursement des mensualités du prêt (souvent à des taux très élevés) n'est plus assuré.

Attention, certaines entreprises proposent de réaliser les travaux dans les jours qui suivent la signature du contrat. Si vous avez signé un devis, une rétractation est possible dans un délai de 14 jours. Dans le cas où vous avez contracté une offre de crédit affectée à la vente, cette offre devient nulle avec l'annulation de la vente dans le délai imparti. Si les travaux sont réalisés et payés avant la fin du délai, aucune rétractation ne sera possible.

Certaines entreprises n'hésitent pas à se présenter comme étant mandatées par l'ADEME ou la Région pour venir réaliser un diagnostic chez vous. Nous vous rappelons que ni l'ADEME, ni la Région ne proposent de tels services. De par leur neutralité, ces entités ne sont associées à aucune entreprise ou démarche commerciale. Elles financent en revanche les Espaces **INFO** → **ÉNERGIE** bretons, un réseau de 18 points d'accueil destinés à renseigner le particulier, de manière neutre, gratuite et objective.

Avant de signer tout document, contactez votre Espace **INFO** → **ÉNERGIE**, il vous aidera à vous prémunir de ces méthodes commerciales abusives. Un guide rappelant les données essentielles sur les différentes pratiques commerciales est disponible dans votre EIE ou sur le site internet de l'ADEME.



Argus des énergies

Le coût de chaque énergie est exprimé en centime d'euros TTC par kWh (kilowattheure), abonnement inclus (électricité, gaz de ville et propane), et ne tient pas compte du rendement des appareils produisant et émettant la chaleur ni de l'investissement et de l'entretien de ces appareils.

5,33	Bois Bûche ¹
6,73	Granulé de bois (en vrac) ²
7,20	Granulé de bois (en sac) ³
7,59	Gaz naturel*
8,52	Fioul domestique
14,37	Électricité*
15,36	Gaz propane

Sources : Énergie plus, d'après les données CEREN (pour le gaz naturel, fioul, propane et électricité) ; Bois : Source MEDDE et Abibois, base de données Pégase.

1. pour un stère (1 500 kWh) à 80 € en 50 cm
2. prix : 309 €/Tonne (4 600 kWh/T)
3. prix : 331 €/Tonne (4 600 kWh/T)

* Information sur le coût des abonnements auprès de votre espace

INFO → **ÉNERGIE**

Rassemblons nos **Énergies!**

WWW.PLAN-ECO-ENERGIE-BRETAGNE.FR

En Bretagne,
des conseils neutres,
objectifs et gratuits

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
DE 13H30 À 17H30

0805 203 205

NUMERO VERT Appel gratuit depuis un poste fixe

www.bretagne-energie.fr

La thermographie infrarouge



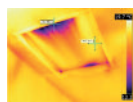
Le froid s'installe, c'est le moment de visualiser les déperditions de chaleur de son logement pour pouvoir ensuite les limiter.

Pour cela il existe des moyens simples : vérifier la présence de gel sur la toiture, passer la main autour des menuiseries ou des prises électriques pour détecter les infiltrations d'air froid. Une méthode plus précise permet de visualiser les pertes de chaleur causées par des défauts d'isolation ou par les fuites d'air : c'est la thermographie infrarouge.

Cette technique doit être réalisée à l'aide d'une caméra thermique. Cet outil compile plusieurs mesures instantanées de température apparente afin de former une image où chaque couleur est associée à une température.

Pour réaliser une image thermographique lisible et interprétable, il est nécessaire d'avoir une différence de température importante entre l'intérieur et l'extérieur du logement (d'environ 15°C). Il est donc conseillé de réaliser ce type d'étude en hiver lorsque le logement est chauffé. La thermographie étant l'image des températures émises par les parois, il faut éviter que la température des parois soit perturbée ou modifiée par l'environnement extérieur (vent, pluie, rayonnement solaire, reflet thermique du ciel ou d'un autre bâtiment, etc.). Il est donc préférable de réaliser les prises de vue par temps sec et avant que le bâtiment ne soit exposé au rayonnement solaire (très tôt le matin, avant le lever du soleil).

Pour éviter toutes ces perturbations, il est conseillé de réaliser les thermographies depuis l'intérieur du logement. Cette méthode permet de détecter des défauts d'isolation, d'étanchéité à l'air, des infiltrations d'eau, des problèmes dans les réseaux de chauffage, ou les ponts thermiques de façon précise.



Bien qu'aujourd'hui il soit possible de louer ce type de matériel, il est conseillé de faire réaliser une étude thermographique par un professionnel formé à ce type de prestation. En effet, pour avoir des résultats exploitables, il faut effectuer des réglages spécifiques sur la caméra. Il faut également avoir des connaissances des « pièges » de la thermographie : angle de prise de vue, type de matériaux visés (matière, émissivité, inertie, etc.), impacts de l'environnement... Il est ensuite indispensable d'avoir des notions de thermique pour pouvoir interpréter correctement les thermographies. Afin d'exploiter au mieux les résultats de l'étude, il est nécessaire que le professionnel fournisse un rapport avec une analyse de chaque prise de vue.

Tarifs indicatifs pour une maison de 100 m² sur 1 niveau :

- étude thermographique (avec rapport explicatif) : entre 300 et 400 €
- pour un bilan approfondi avec thermographie, rapport et calcul de consommations (type DPE) : environ 650 €

La caméra thermique permet de visualiser les pertes de chaleur mais elle ne permet pas de les quantifier. Pour cela il est nécessaire de réaliser un bilan thermique ou un diagnostic approfondi du logement.

Vous pouvez venir dans votre Espace **INFO** → **ÉNERGIE** pour qu'un conseiller établisse avec vous un bilan thermique approché de votre logement pour quantifier les déperditions de chaleur et proposer des solutions afin d'améliorer ses performances énergétiques.



Info Flash :

► EcoWatt Bretagne : saison 7

La 7^{ème} saison d'EcoWatt Bretagne est lancée ! Le principe est toujours le même : s'abonner pour recevoir les alertes en cas de pic de consommation électrique pour pouvoir modérer sa consommation personnelle en adoptant les bons gestes, et ainsi répondre au risque de coupure généralisée d'électricité en Bretagne.

→ Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.ecowatt-bretagne.fr

Agenda des Conseillers

► Forum "énergie et habitat"

avec restitution des résultats de la thermo-façade à Laillé, 17 janvier

► Salon de l'Habitat les 7, 8 et 9 février

Place René Plesven à Dinan

► L'énergie en action

les 25, 26 et 27 février

Centre social de Dinan

► Salon de l'Habitat les 7, 8 et 9 mars

au palais des congrès de Saint-Brieuc

► Salon des artisans du bâtiment,

28 et 29 mars à Carhaix

Consulter le site

www.bretagne-energie.fr

pour connaître nos prochaines animations près de chez vous.



Lettre trimestrielle des espaces **INFO** → **ÉNERGIE** en Bretagne
33, Boulevard Solferino - CS 41217 - 35012 Rennes CEDEX
Directeur de la publication : Gilles Petitjean - ADEME
Rédacteurs : Maxime DANIAU et Florian GUILBAULT

Réalisation : www.graphie-couleurs.com

La lettre est éditée sur un papier 100 % recyclé (Cyclus print) et avec des encres végétales N°ISSN 2104-0931

